

13 NOV. 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

L'an deux mil dix-neuf, le 13 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à HERMENT, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL, Maire.

Date de convocation : 06/09/2019.

PRÉSENTS : SOUCHAL Boris, ARFEUILLE Jeannine, COUTURIER Jean, ARMAND Claude, BERGER Vincent, BIGOT Stéphanie, DEFALVARD Jacques, GUILLOT Cédric, MARTIN Thierry.

ABSENT : EVRARD DE SMET Magali.

PRESENTS : 09

ABSENT : 01

VOTANTS : 09

Vu la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau;

Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L 2224.8 et L 2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2019 proposant le plan de zonage de l'assainissement ;

Vu l'arrêté municipal du 30 Avril 2019, soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur;

Vu les propositions de modifications du plan de zonage de l'assainissement résultant des conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.

- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.10 et R 123.12

du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.

- dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public : à la mairie d'HERMENT aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux

- à la Sous-Préfecture de RIOM

- dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Fait et délibéré les dits jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,

Le Maire

Boris SOUCHAL

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu

De la réception en Préfecture le

Et de la publication le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE ACTUALISATION ZONAGE ASSAINISSEMENT

L'an deux mil dix- neuf, le 13 avril à 10 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à HERMENT, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL, Maire.

Date de convocation : 08/04/2019.

PRÉSENTS : SOUCHAL Boris, ARFEUILLE Jeannine, COUTURIER Jean, ARMAND Claude, BERGER Vincent, BIGOT Stéphanie, DEFALVARD Jacques, EVRARD DE SMET Magali, GUILLOT Cédric, MARTIN Thierry

ABSENT :

Nombre de Membres : en exercice : 10 présents : 10 votants : 10

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

23 AVR. 2019

Monsieur Le Maire rappelle, par délibération en date du 01/03/2016, le conseil municipal a fait procéder à la réalisation d'une étude de diagnostic des réseaux d'eau et d'assainissement..

Monsieur Le Maire rappelle également qu'à l'issue de cette étude, il convient que le conseil municipal se prononce sur le projet de délimitation du zonage d'assainissement réglementaire.

Monsieur Le Maire rappelle enfin qu'il convient désormais de soumettre à enquête publique l'actualisation du zonage d'assainissement eaux usées.

Le Conseil Municipal . après en avoir délibéré :

- adopte le projet de délimitation du zonage prévu par l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités territoriales,
- décide de la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les dits jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Boris SOUCHAL



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
De la réception en Préfecture le
Et de la publication le



LÉGENDE

| | |
|----------|--|
| [Symbol] | Parcelles cadastrales |
| [Symbol] | Parcelles cadastrales affectées à l'assainissement |
| [Symbol] | Parcelles cadastrales affectées à l'assainissement collectif |
| [Symbol] | Parcelles cadastrales affectées à l'assainissement individuel |
| [Symbol] | Parcelles cadastrales affectées à l'assainissement non collectif |



DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
 COMMUNE D'HERMENT

ANNEXE N°1

ACTUALISATION DU
 ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

| | |
|----------------|--------|
| Échelle | 1:2000 |
| État de projet | 1/2000 |

CARTE DE ZONAGE

| | |
|-----------------|----------|
| Numéro d'annexe | 1 |
| Numéro de plan | 12020425 |
| Échelle | 1:2000 |
| État de projet | 1/2000 |